

**Association d'assurances du Barreau  
canadien**  
**États financiers consolidés**  
Pour l'exercice terminé le 30 novembre 2019

---

**Tables des matières**

<b>Rapport de l'auditeur indépendant</b>	<b>2 - 4</b>
<b>États financiers consolidés</b>	
Bilan consolidé	<b>5</b>
État consolidé des résultats et de l'évolution des soldes de fonds	<b>6</b>
État consolidé des flux de trésorerie	<b>7</b>
Notes complémentaires aux états financiers consolidés	<b>8 - 19</b>

---

## Rapport de l'auditeur indépendant

---

### Aux membres de l'Association d'assurances du Barreau canadien

#### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Association d'assurances du Barreau canadien et de ses filiales (le « Groupe »), qui comprennent le bilan consolidé au 30 novembre 2019, et l'états consolidés des résultats et de l'évolution des soldes des fonds et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires aux états financiers consolidés, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Groupe au 30 novembre 2019, ainsi que des résultats consolidés de ses activités et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif

#### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

---

## Rapport de l'auditeur indépendant (suite)

---

### Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

---

## Rapport de l'auditeur indépendant (suite)

---

- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit de groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

BDO Canada s.r.l./S.E.N.C.R.L./LLP

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés  
Mississauga, Ontario  
22 avril 2020

## Association d'assurances du Barreau canadien Bilan consolidé

**30 novembre**

	2019			2018
	Fonds d'exploitation	Fonds de réserve	Total	Total
<b>Actif</b>				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	64 888 \$	168 137 \$	233 025 \$	515 307 \$
Montants à recevoir des assureurs	334 701	216 852	551 553	1 681 556
Règlements à recevoir des assureurs cédants	-	-	-	898 863
Charges payées d'avance et dépôts	96 747	112 095	208 842	203 455
Titres négociables (Note 2)	-	118 479 969	118 479 969	108 375 861
Fonds détenus par des assureurs cédants	-	12 061 917	12 061 917	12 036 032
Immobilisations corporelles et actifs incorporels (Note 3)	507 882	-	507 882	568 732
	<b>1 004 218 \$</b>	<b>131 038 970 \$</b>	<b>132 043 188 \$</b>	<b>124 279 806 \$</b>

### Passif et soldes de fonds

Créditeurs et charges à payer	1 695 598 \$	213 366 \$	1 908 964 \$	1 663 712 \$
Interfonds à payer (à recevoir)	(2 544 460)	2 544 460	-	-
Réserves actuarielles (Note 4)	-	22 868 283	22 868 283	19 060 723
Règlements à payer aux assureurs cédants	-	9 193 780	9 193 780	-
	<b>(848 862)</b>	<b>34 819 889</b>	<b>33 971 027</b>	<b>20 724 435</b>
<b>Soldes de fonds</b>	<b>1 853 080</b>	<b>96 219 081</b>	<b>98 072 161</b>	<b>103 555 371</b>
	<b>1 004 218 \$</b>	<b>131 038 970 \$</b>	<b>132 043 188 \$</b>	<b>124 279 806 \$</b>

Au nom du conseil d'administration :

\_\_\_\_\_ Administrateur

\_\_\_\_\_ Administrateur

## Association d'assurances du Barreau canadien

### État consolidé des résultats et de l'évolution des soldes de fonds

Pour l'exercice terminé le 30 novembre

	2019			2018
	Fonds d'exploitation	Fonds de réserve	Total	Total
<b>Produits</b>				
Primes nets acquises	- \$	41 985 569 \$	41 985 569 \$	41 629 893 \$
Résultats techniques	-	187 079	187 079	532 094
Frais d'administration	6 134 256	-	6 134 256	6 010 083
Revenus de placements (Note 8)	100 520	13 299 136	13 399 656	474 534
Autres	46 118	-	46 118	2 211
	<b>6 280 894</b>	<b>55 471 784</b>	<b>61 752 678</b>	48 648 815
<b>Charges</b>				
Sinistres réglés	-	45 120 996	45 120 996	29 826 569
Bonifications		3 516 539	3 516 539	
Honoraires des assureurs cédants et autres charges	-	10 207 974	10 207 974	10 073 440
Charges d'exploitation	6 090 050	1 071 931	7 161 981	6 286 455
Frais de l'Association du Barreau canadien (Note 6)	961 013	-	961 013	914 785
Amortissement des immobilisations corporelles et actifs incorporels	267 385	-	267 385	315 301
	<b>7 318 448</b>	<b>59 917 440</b>	<b>67 235 888</b>	47 416 550
<b>Excédent (insuffisance) des produits sur les charges de l'exercice</b>	<b>(1 037 554)</b>	<b>(4 445 656)</b>	<b>(5 483 210)</b>	1 232 265
Transfert du fonds de réserve au fonds d'exploitation (Note 7)	600 000	(600 000)	-	-
<b>Augmentation (diminution) des soldes de fonds</b>	<b>(437 554)</b>	<b>(5 045 656)</b>	<b>(5 483 210)</b>	1 232 265
<b>Soldes de fonds, au début de l'exercice</b>	<b>2 290 634</b>	<b>101 264 737</b>	<b>103 555 371</b>	102 323 106
<b>Soldes de fonds, à la fin de l'exercice</b>	<b>1 853 080 \$</b>	<b>96 219 081 \$</b>	<b>98 072 161 \$</b>	103 555 371 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

## Association d'assurances du Barreau canadien État consolidé des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 30 novembre

2019

2018

### Flux de trésorerie provenant des (utilisés par les)

#### Activités d'exploitation

Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(5 483 210) \$	1 232 265 \$
Redressements pour rapprocher l'excédent net (insuffisance nette) avec les rentrées de fonds nettes liées aux activités d'exploitation		
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels	267 385	315 301
Distributions hors trésorerie provenant des fonds communs de placement	(1 970 921)	(923 139)
Gain réalisé à la cession de placements	(470 579)	(2 087 872)
Gain non réalisé (perte non réalisée) sur les placements	(10 000 222)	3 592 522

**(17 657 547)**      2 129 077

#### Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement

Montants à recevoir des assureurs	1 130 003	(978 756)
Règlements à recevoir des assureurs cédants	898 863	524 056
Charges payées d'avance et dépôts	(5 387)	327 641
Fonds détenus par des assureurs cédants	(25 885)	657 567
Créditeurs et charges à payer	245 252	(707 371)
Réserves actuarielles	3 807 560	(1 130 716)
Règlements à recevoir des assureurs cédants	9 193 780	-

**(2 413 361)**      821 498

#### Activités d'investissement

Acquisitions (dispositions) de titres négociables, net	2 337 614	(318 639)
Acquisition d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels	(206 535)	(457 074)

**2 131 079**      (775 713)

#### Augmentation (diminution) de la trésorerie au cours de l'exercice

(282 282)      45 785

#### Trésorerie et équivalents de trésorerie, au début de l'exercice

**515 307**      469 522

#### Trésorerie et équivalents de trésorerie, à la fin de l'exercice

**233 025 \$**      515 307 \$

---

# Association d'assurances du Barreau canadien

## Notes complémentaires aux états financiers consolidés

30 novembre 2019

---

### 1. Principales méthodes comptables

#### Nature des activités

L'Association d'assurances du Barreau canadien (l'« Association ») est un organisme sans but lucratif qui organise la prestation d'assurances et de produits financiers pour les membres de la communauté juridique, leurs familles et leurs employés. Les produits sont planifiés et élaborés pour satisfaire les besoins de la communauté juridique et tiennent compte des caractéristiques spéciales de cette dernière, et ce, à un coût qui offre valeur et stabilité.

La filiale en propriété exclusive de l'Association, Chancery Reinsurance Limited (« Chancery »), a été constituée en vertu de la *Companies Act* de la Barbade le 23 juin 1992 et a obtenu une licence, le 2 juillet 1992, pour exercer des activités d'assurance exemptées à partir de la Barbade, conformément à l'*Exempt Insurance Act* de 1983. Chancery réassure des polices d'assurance-vie temporaire, d'assurance-invalidité et d'assurance frais professionnels.

La filiale en propriété exclusive de l'Association, Lawyers Financial Advisory Services Inc. (« LFAS »), a été constituée le 4 avril 2019 en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*.

#### Référentiel comptable

Ces états financiers consolidés ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. La préparation des états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction fasse des estimations et formule des hypothèses sur certains montants déclarés dans les états financiers consolidés et les notes complémentaires. Les estimations comptables critiques auxquelles l'Association est exposée comprennent l'estimation des réserves actuarielles découlant des réclamations faites en vertu des contrats de réassurance, les estimations de montants utilisés pour déterminer les fonds détenus par des assureurs cédants et l'évaluation de la perte de valeur liée aux titres négociables au coût comptabilisé. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

#### Comptabilité par fonds

L'Association suit la méthode de comptabilité par fonds.

Le fonds d'exploitation rend compte de la prestation des programmes et des activités administratives de l'Association. Ce fonds fait état des ressources et des produits non affectés.

Le fonds de réserve rend compte des ressources pour stabiliser les primes des membres pour les divers produits d'assurance offerts. On y comptabilise les revenus de placement tirés des ressources du fonds de réserve.

#### Principes de consolidation

L'Association a choisi de comptabiliser sa filiale en propriété exclusive sur une base consolidée. Ces états financiers consolidés se composent des comptes de l'Association et de sa filiale en propriété exclusive, Chancery et LFAS.

---

# **Association d'assurances du Barreau canadien**

## **Notes complémentaires aux états financiers consolidés**

**30 novembre 2019**

---

### **1. Principales méthodes comptables (suite)**

#### **Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse et des dépôts à court terme dont les échéances sont de trois mois ou moins.

#### **Immobilisations corporelles et actifs incorporels**

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels sont comptabilisés au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire à l'aide des taux annuels suivants :

Logiciel de traitements des données	- 33 %
Matériel de traitement des données	- 20 %
Améliorations locatives	- Sur la durée du bail
Mobilier et équipement	- 20 %

#### **Instruments financiers**

Les instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur lorsqu'ils sont acquis ou émis. Dans les périodes ultérieures, les instruments financiers sont comptabilisés au coût ou au coût après amortissement moins la dépréciation, exception faite des titres négociés activement qui sont comptabilisés à la juste valeur ou désignés par l'Association comme étant évalués à la juste valeur. Les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation lorsque des changements de situation indiquent la possibilité d'une dépréciation. En ce qui concerne les instruments financiers évalués à la juste valeur, les coûts de transaction pour l'acquisition, la vente ou l'émission des actifs financiers sont passés en charges à chaque date de clôture du bilan et sont majorés à l'instrument financier pour ceux évalués au coût après amortissement.

#### **Comptabilisation des produits**

Les produits liés aux frais d'administration sont comptabilisés dans le mois au cours duquel les primes recouvrées sont remises aux sociétés d'assurances, lorsque tous les services associés aux frais ont été réalisés.

Le résultat positif et négatif peut être cumulé au titre des réserves de stabilisation dans les registres des sociétés d'assurances au nom de l'Association. Les bonifications ou les contributions à ou depuis ces réserves de stabilisation sont comptabilisées par l'Association en produits ou en charges au fonds de réserve lorsqu'elles sont déterminées.

Les revenus de placements sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les gains et pertes réalisés et non réalisés sur les actifs financiers sont inclus au résultat dans la période au cours de laquelle ils surviennent.

Les primes nettes gagnées sont incluses proportionnellement sur la durée du contrat.

---

# **Association d'assurances du Barreau canadien**

## **Notes complémentaires aux états financiers consolidés**

**30 novembre 2019**

---

### **1. Principales méthodes comptables (suite)**

#### **Fonds détenus par des assureurs cédants**

Ce solde rend compte de différents montants détenus par les compagnies d'assurance pour se protéger contre toute évolution défavorable des réclamations. Lorsque ces montants sont supérieurs aux limites déterminées en vertu de contrats, l'excédent est distribué à l'Association.

#### **Provisions techniques**

Chancery réassure des polices d'assurance-vie temporaire, d'assurance-invalidité, d'assurance frais professionnels et d'assurance maladies graves sur la base de contrats de coassurance modifiés. De ce fait, la société cédante comptabilise dans ses livres le passif découlant des obligations du contrat ainsi que l'actif garantissant ce passif. L'actuaire indépendant de Chancery évalue les hypothèses utilisées par l'actuaire de la société cédante, qui pourraient se fonder sur un plus grand nombre de têtes assurées que celui pertinent pour Chancery, et détermine si elles conviennent en fonction des activités sous-jacentes de Chancery. S'il y a lieu, Chancery comptabilisera une réserve pour porter le montant total des réserves à un niveau jugé approprié dans ses circonstances particulières.

Les provisions techniques sont calculées selon des méthodes et des hypothèses considérées comme étant appropriées compte tenu des circonstances de Chancery et des activités souscrites. Elles comprennent une provision pour les sinistres subis mais non déclarés et correspondent au montant qui, selon l'actuaire indépendant de Chancery, est nécessaire pour couvrir les indemnités futures pouvant être versées en vertu des contrats réassurés par Chancery. Cette provision, bien que réputée suffisante pour couvrir le montant des sinistres subis, est susceptible d'être modifiée.

#### **Contrats d'assurance et de réassurance**

Dans le cours normal des activités, Chancery cherche à réduire les sinistres auxquels elle est exposée et qui pourraient engendrer des résultats techniques défavorables en réassurant certains niveaux de risque dans différents secteurs à risque. Les primes et réserves de réassurance liées aux activités de réassurance sont comptabilisées conformément aux méthodes comptables des polices émises à l'origine et aux modalités des contrats de réassurance. Les contrats de réassurance cédés ne déchargent pas Chancery de ses obligations envers chaque assureur cédant. Chancery demeure responsable envers tout assureur cédant pour la partie réassurée, et ce, dans la mesure où le réassureur ne respecte pas ses obligations prises en charge en vertu des contrats de réassurance.

#### **Bonifications**

À la discrétion du conseil d'administration, l'Association pourrait déclarer une bonification pour ses souscripteurs. Ce remboursement est comptabilisé dans l'état consolidé des résultats et de l'évolution de l'actif net pendant la période au cours de laquelle il a été déclaré.

---

## **Association d'assurances du Barreau canadien**

### **Notes complémentaires aux états financiers consolidés**

**30 novembre 2019**

---

#### **1. Principales méthodes comptables (suite)**

##### **Conversion de devises**

Les actifs et les passifs monétaires en devises autres que le dollar canadien sont convertis selon le taux de change en vigueur à la date du bilan consolidé. Les produits et les charges sont convertis en dollars canadiens selon le taux de change en vigueur à la date à laquelle la transaction a eu lieu. Tous les gains et les pertes de change sont inclus dans le résultat d'exploitation de l'exercice.

##### **Impôts sur les bénéfices**

L'Association a été constituée sans capital-actions en vertu des lois canadiennes à titre d'organisme sans but lucratif et est ainsi exonérée d'impôt en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

En vertu des dispositions de l'*Exempt Insurance Act* de 1983 de la Barbade, Chancery a un taux d'imposition de 0 % pour les 15 premières années de son exploitation. Par la suite, elle sera imposée au taux de 8 % sur la première tranche de 125 000 \$ US des bénéfices imposables. Le 16 décembre 2000, le Commissioner of Inland Revenue a accordé à Chancery prorogation de 30 ans l'application du taux de 0 % sur les bénéfices imposables.

## Association d'assurances du Barreau canadien

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

30 novembre 2019

#### 2. Titres négociables

Les titres négociables se détaillent comme suit :

	2019	2018
<b><u>Titres comptabilisés à la juste valeur :</u></b>		
<b><i>Fonds communs de placement :</i></b>		
Titres à revenu fixe	15 219 291 \$	12 714 924 \$
Actions mondiales	27 786 880	23 688 901
Actions canadiennes	25 956 002	22 856 696
Fonds de placements hypothécaires commerciaux canadiens	4 707 020	4 456 385
<b><i>Obligations</i></b>		
Obligations d'État	27 874 390	26 887 079
Obligations de sociétés	11 841 670	12 899 026
<b><u>Titre comptabilisé au coût :</u></b>		
Fonds de placements immobiliers canadiens	4 682 153	4 427 868
<b>Revenus de placements à recevoir</b>	<b>412 563</b>	<b>444 982</b>
	<b>118 479 969 \$</b>	<b>108 375 861 \$</b>

Les actions mondiales et canadiennes comprennent des placements de l'ordre de 12 982 650 \$ et 11 824 595 \$ (2018 - 11 345 670 \$ et 10 396 340 \$) que l'Association a désignés comme étant évalués à la juste valeur. Le fonds de placements hypothécaires commerciaux canadiens a été désigné par l'Association comme étant évalué à la juste valeur.

La durée jusqu'à l'échéance des titres du portefeuille obligatoire à la juste valeur se décline comme suit :

	2019	2018
Moins de 1 an	376 675 \$	308 714 \$
De 1 an à 5 ans	15 826 451	17 187 086
Plus de 5 ans	23 512 934	22 290 305
	<b>39 716 060 \$</b>	<b>39 786 105 \$</b>

Les obligations produisent un intérêt à des taux d'intérêt nominaux qui oscillent entre 0,500 % et 10,250 % (2018 - 0,500 % et 8,500 %) par année. Les notations de crédit sur les obligations, selon la cote accordée par Moody's Investors Service, vont de « Aaa » à « Baa3 » (2018 - « Aaa » à « Baa3 »).

L'Association est assujettie aux risques de taux d'intérêt, de prix et de change en ce qui concerne ses placements (Note 9).

## Association d'assurances du Barreau canadien

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

30 novembre 2019

#### 3. Immobilisations corporelles et actifs incorporels

	2019		2018	
	Coût	Amortissement Cumulé	Coût	Amortissement cumulé
Logiciel de traitement de données	1 492 131 \$	1 328 916 \$	1 322 308 \$	1 139 592 \$
Matériel de traitement des données	174 871	144 653	163 786	135 857
Améliorations locatives	364 495	133 194	340 608	93 439
Mobilier et équipement	276 201	193 053	274 461	163 543
	<b>2 307 698 \$</b>	<b>1 799 816 \$</b>	2 101 163 \$	1 532 431 \$
Valeur comptable nette		<b>507 882 \$</b>		568 732 \$

#### 4. Réserves actuarielles

Les provisions techniques sont calculées selon des méthodes et des hypothèses considérées comme étant appropriées compte tenu des circonstances de l'Association et des activités souscrites. Un jugement important est nécessaire pour déterminer les provisions techniques et pour choisir les hypothèses. Les hypothèses utilisées sont fondées sur l'expérience passée, les données internes actuelles, les indices du marché, les exigences des organismes de réglementation canadiens et d'autres informations publiées. Les hypothèses sont par la suite évaluées sur une base continue afin de s'assurer que les évaluations sont actuelles, réalistes et raisonnables.

Les obligations d'assurance-vie et d'assurance-invalidité sont évaluées en fonction des hypothèses actuelles, qui comprennent une marge pour écarts défavorables. Des hypothèses sont posées à l'égard des décès à venir, des recouvrements futurs, du rendement des placements et des frais d'administration. Les hypothèses sont modifiées pour tenir compte des estimations actuelles.

Les hypothèses clés auxquelles l'estimation des passifs est particulièrement sensible sont les suivantes :

##### Taux de mortalité et de morbidité (de récupération)

Les hypothèses sont basées sur des tableaux élaborés par chaque assureur cédant et les tableaux du secteur, selon le type de contrat rédigé, tiennent compte de l'expérience historique récente et sont ajustées lorsqu'il est approprié de prendre en compte les propres expériences de l'Association. Les hypothèses sont établies par âge, sexe, durée de l'invalidité et, aux fins des obligations d'assurance-invalidité, période d'attente. Aucune hypothèse n'a été faite pour les améliorations futures prévues.

Pour les passifs d'assurance-vie, une augmentation des taux de mortalité entraînerait une hausse du nombre de réclamations, ce qui augmenterait les dépenses et réduirait le résultat de l'Association.

---

## **Association d'assurances du Barreau canadien**

### **Notes complémentaires aux états financiers consolidés**

**30 novembre 2019**

---

#### **4. Réserves actuarielles (suite)**

Pour les obligations d'assurance-invalidité, une diminution des taux de récupération prolongerait les durées des réclamations et entraînerait une hausse du nombre de paiements d'invalidité, ce qui augmenterait les dépenses et réduirait le résultat net de l'Association.

##### Charges

Les hypothèses relatives aux charges tiennent compte des provisions de réassurance à payer à tout assureur cédant et, aux fins des obligations d'assurance-invalidité, des frais de nature médicale, comptable et juridique prévus engagés par l'assureur cédant pour trancher à l'endroit de ces réclamations. Le niveau actuel des charges est considéré comme étant une charge appropriée, ajustée à l'inflation prévue des charges, le cas échéant.

Une augmentation du niveau des charges entraînerait une augmentation des dépenses, ce qui réduirait le résultat de l'Association.

##### Taux d'actualisation

Les passifs d'assurances liés aux sinistres déclarés sont déterminés selon la méthode canadienne axée sur le bilan (MCAB). Cette méthode tient compte des prestations prévues et des charges d'administration futures qui sont directement liées à un sinistre, des actifs à court terme soutenant ces provisions sinistres lors de l'évaluation, et de différents scénarios de taux d'intérêt futurs prescrits. Les taux d'intérêt utilisés sont fondés sur un examen des taux actuellement portés au crédit des fonds détenus par des assureurs cédants et des taux prévus sur les bons du Trésor et les obligations d'État.

L'analyse ci-dessous a été effectuée en tenant compte d'un ensemble de fluctuations dans les hypothèses clés considérées comme raisonnables par rapport à toutes les autres hypothèses constantes, ce qui montre l'incidence sur les passifs actuariels nets. La corrélation entre les hypothèses aura une incidence importante sur la détermination du total des provisions pour sinistres, mais pour démontrer l'incidence découlant des changements d'hypothèses, les hypothèses devaient être changées individuellement. Il faut souligner que les fluctuations de ces hypothèses ne sont pas linéaires.

## Association d'assurances du Barreau canadien

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

30 novembre 2019

#### 4. Réserves actuarielles (suite)

##### Au 30 novembre 2019

	Variation des hypothèses	Incidence sur les passifs nets (en milliers de dollars)	Incidence sur les passifs (%)
Assurance-vie :			
Mortalité	+10 %	1 313 \$	4,9 %
Récupération	-10 %	6 \$	0,0 %
Déchéance	-10 %	59 \$	0,2 %
Charges	+10 %	108 \$	0,4 %
Taux d'actualisation	+1 %	(1 321) \$	(5,0 %)
Assurance-invalidité:			
Récupération	-10 %	3 639 \$	4,5 %
Charges	+10 %	336 \$	0,4 %
Taux d'actualisation	+1 %	(632) \$	(0,8 %)

##### Au 30 novembre 2018

	Variation des hypothèses	Incidence sur les passifs nets (en milliers de dollars)	Incidence sur les passifs (%)
Assurance-vie :			
Mortalité	+10 %	1 235 \$	5,1 %
Récupération	-10 %	5 \$	0,0 %
Déchéance	-10 %	56 \$	0,2 %
Charges	+10 %	103 \$	0,4 %
Taux d'actualisation	+1 %	(1 144) \$	(4,7 %)
Assurance-invalidité :			
Récupération	-10 %	3 257 \$	4,3 %
Charges	+10 %	308 \$	0,4 %
Taux d'actualisation	+1 %	(989) \$	(1,3 %)

---

## Association d'assurances du Barreau canadien

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

**30 novembre 2019**

---

#### 5. Éventualités

Dans le cours normal de ses activités, l'Association est de temps à autre nommée à titre de défenderesse dans différentes poursuites judiciaires. Comme celles-ci relèvent principalement de la responsabilité de l'assureur, l'Association ne s'attend pas à ce que des obligations importantes découlent de ces réclamations.

---

#### 6. Engagements

a) L'Association a contracté des obligations en vertu de contrats de location-exploitation pour des installations et du matériel. Les paiements minimums annuels futurs s'établissent approximativement comme suit :

2020	283 527 \$
2021	285 393
2022	280 982
2023	279 977
2024	281 309
Par la suite	<u>1 021 110</u>
	<u>2 432 298 \$</u>

b) L'Association a conclu avec l'Association du Barreau canadien (l'« ABC ») un contrat à durée indéterminée en vertu duquel elle versera à l'ABC des frais d'utilisation calculés à 1 % du total des primes traitées.

---

## Association d'assurances du Barreau canadien

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

**30 novembre 2019**

---

#### 7. Soldes des Fonds

Au 30 novembre 2019, un investissement en immobilisations corporelles et en actifs incorporels de 507 882 \$ (2018 - 568 732 \$) est inclus dans les soldes des fonds.

La variation des investissements en immobilisations corporelles est calculée comme suit :

	2019	2018
<b>Solde</b> , au début de l'exercice	<b>568 732 \$</b>	426 959 \$
Acquisitions d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels	<b>206 535</b>	457 074
Amortissement des immobilisation corporelles et actifs incorporels	<b>(267 385)</b>	(315 301)
<b>Solde</b> , à la fin de l'exercice	<b>507 882 \$</b>	568 732 \$

L'Association a établi un fonds de réserve aux fins suivantes :

i) L'Association a accumulé des réserves dans le but de stabiliser les primes de ses membres pour les divers produits d'assurance qu'elle offre.

ii) Les charges liées aux sinistres réels futurs et aux liquidations de sinistres peuvent ne pas se produire comme prévu et pourraient différer grandement des prévisions. De plus, les prévisions ne comprennent pas de provision pour l'émergence exceptionnelle future de catégories ou de sinistres ni pour l'élargissement postcontractuel de la garantie. Pour cette raison, les administrateurs et l'actuaire de l'Association croient qu'il est prudent d'établir une réserve de stabilisation pour prévenir les incidences d'écarts défavorables sur la sinistralité. Selon les modalités des contrats de réassurance de l'Association, ce solde a été retenu par l'assureur cédant en question. La réserve de stabilisation est comptabilisée en tant qu'élément du solde du fonds de réserve.

Sous réserve de l'approbation du conseil d'administration, une partie du fonds de réserve pourrait être transférée au fonds d'exploitation afin de couvrir des dépenses.

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a approuvé le transfert d'un montant allant jusqu'à 600 000 \$ (2018 - \$900 000) du fonds de réserve au fonds d'exploitation de l'Association.

---

#### 8. Revenus de placements

	2019	2018
Gain non réalisé (perte non réalisée) sur les titres négociables	<b>10 000 222 \$</b>	(3 592 522) \$
Gain réalisé à la vente de titres négociables	<b>470 579</b>	2 087 872
Distributions provenant des fonds communs de placement	<b>1 970 921</b>	923 139
Intérêts	<b>957 934</b>	1 056 045
	<b>13 399 656 \$</b>	474 534 \$

---

## **Association d'assurances du Barreau canadien**

### **Notes complémentaires aux états financiers consolidés**

**30 novembre 2019**

---

#### **9. Gestion des risques financiers et d'assurances**

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la Santé a déclaré que l'écllosion du coronavirus (COVID-19) est devenue une pandémie, entraînant par le fait même des incertitudes économiques qui ont une incidence sur les risques de l'Association. À l'heure actuelle, on ne connaît pas toutes les répercussions possibles de la COVID-19 sur l'Association.

##### Risque d'assurance

Le risque en vertu d'un contrat d'assurance est la possibilité que l'événement assuré se produise et l'incertitude quant au montant découlant du sinistre à l'origine de la réclamation. En raison de la nature même d'un contrat d'assurance, ce risque est aléatoire et, donc, imprévisible. L'exposition de l'Association à ce risque d'assurance est présentée à la Note 4 de ces états financiers consolidés.

Des faits de la pandémie de COVID-19, qui s'est révélée après la fin de l'exercice, divers facteurs ont pu avoir une incidence sur l'exposition de l'Association au risque d'assurance, y compris l'effet de la pandémie sur le taux d'actualisation, les taux d'intérêt et les hypothèses liées aux taux de mortalité et de morbidité.

##### Risque financier

Dans le cours de ses activités, l'Association s'engage dans l'achat et la vente de titres de valeurs mobilières et est assujettie à un risque de marché important qui découle des fluctuations de la valeur de marché de ces titres. Le risque de marché comprend les risques de taux d'intérêt, de change et de prix et s'entend du risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison d'importantes variations des prix du marché.

L'Association est exposée au risque financier par l'entremise de ses actifs et passifs financiers. En particulier, le principal risque financier est que les produits provenant de ses actifs financiers ne soient pas suffisants pour financer les obligations découlant des contrats d'assurance. Les composantes les plus importantes de ce risque financier sont décrites ci-dessous.

##### Risque de taux d'intérêt

Les différences entre les taux lors de la réévaluation contractuelle aux dates d'échéance et les fluctuations des taux d'intérêt pourraient exposer l'Association à un risque de taux d'intérêt. Le risque d'intérêt est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison de changements importants des taux d'intérêt du marché. L'Association est assujettie au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses obligations, comme il est mentionné à la Note 2 de ces états financiers consolidés. L'Association surveille la sensibilité des fluctuations des taux d'intérêt en analysant les rendements des placements sur une base régulière et en discutant des tendances du marché avec les gestionnaires en placement.

Sous l'effet de la pandémie de COVID-19 et de l'incertitude économique occasionnée par celle-ci, les notations de crédit des titres à revenu fixe de l'Association pourraient avoir décliné après la fin de l'exercice. De nombreux gouvernements dans le monde ont ajusté les taux d'intérêt pour atténuer les répercussions économiques de la pandémie. De tels changements aux taux d'intérêt pourraient avoir une incidence importante sur la juste valeur des placements portant intérêt de l'Association.

---

## **Association d'assurances du Barreau canadien** **Notes complémentaires aux états financiers consolidés**

**30 novembre 2019**

---

### **9. Gestion des risques financiers et d'assurances (suite)**

#### Risque de change

Le risque de change est le risque que la valeur d'un actif ou passif financier fluctue en raison des variations des taux de change. L'Association est principalement exposée au risque de change par le biais de ses placements en devises étrangères. L'Association cherche à atténuer le risque de change, lorsque c'est possible, en faisant correspondre les actifs exprimés en dollars américains aux passifs.

L'exposition nette de l'Association aux soldes de devises, exprimée en dollars canadiens, aux 30 novembre 2019 et 2018 était de 24 807 245 \$ et 21 742 010 \$, respectivement. Ce montant est principalement lié à des placements en actions exprimés en dollars américains.

Sous l'effet de la pandémie de COVID-19 et de l'incertitude économique occasionnée par celle-ci, les cours des devises sont devenus hautement volatils partout dans le monde après la fin de l'exercice. Les variations des cours des devises pourraient avoir une incidence sur la juste valeur des placements en devises de l'Association.

#### Risque de prix

Les montants de juste valeur sont une estimation de la contrepartie dont conviendraient actuellement des parties consentantes et compétentes agissant en toute liberté. Cela est mieux démontré lorsqu'un prix coté sur le marché existe. Les placements déclarés de l'Association évalués à la juste valeur sont négociés sur des bourses reconnues, et la valeur de marché de ces placements présentée en Note 2 représente également la juste valeur.

Sous l'effet de la pandémie de COVID-19, divers facteurs ont pu avoir une incidence sur la juste valeur des placements dans les fonds communs après la fin de l'exercice. L'incertitude économique mondiale a entraîné une grande volatilité sur les marchés boursiers mondiaux et intérieurs. La volatilité peut avoir une incidence sur la juste valeur des placements sous-jacents de l'Association.